Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05 JAN. 2015 que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée – Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : Mme SILOTIA Natacha

Procurations : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à M. MONDON René - **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - **M. RIVIERE Olivier** a donné mandat à BENARD Alex - **M. CANTINA Pierrot** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - **Mme CADERBY Colette** a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. René VLODY** a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET

& &
&

AFFAIRE N° 6/ Orientations budgétaires 2015

- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rappel des données financières 2014 :

Les crédits 2014 :

Le fonctionnement :
- Dépenses : 43 281,65 €
- Recettes : 43 281,65 €

L'investissement :
- Dépenses : 15 481,08 €
- Recettes : 15 481,08 €

La réalisation prévisionnelle est la suivante :

En fonctionnement :
- Recettes : 28 100, 00 €
- Dépenses : 27 297, 95 €

En investissement :
- Recettes totales : 8 662,57 €
- Dépenses totales : -

Orientations budgétaires 2015 :

Pour rappel, le SPANC intègre les recettes issues du service de contrôle. La tarification est la suivante :
- 150 € pour un contrôle de conception
- 80 € pour le contrôle du bon fonctionnement

Pour l'année 2015, les données budgétaires prévisionnelles sont les suivantes :

En recettes de fonctionnement :

- Produit du service : 30 000 (base ≈ 300 contrôles/an)

En recettes d'investissement :
- Amortissement divers : 1 845,00
- Résultat n-1 : 8 662,57

En dépenses de fonctionnement, il s'agira essentiellement de rembourser au budget ville le coût du personnel mis à disposition du SPANC.

Il est proposé au Conseil de maintenir le service au même niveau de prestation qu'en 2014.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, **pour 2015**, de maintenir au même niveau qu'en 2014, les prestations du **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE S AVIRONS ILE DE LA REUNION